

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL

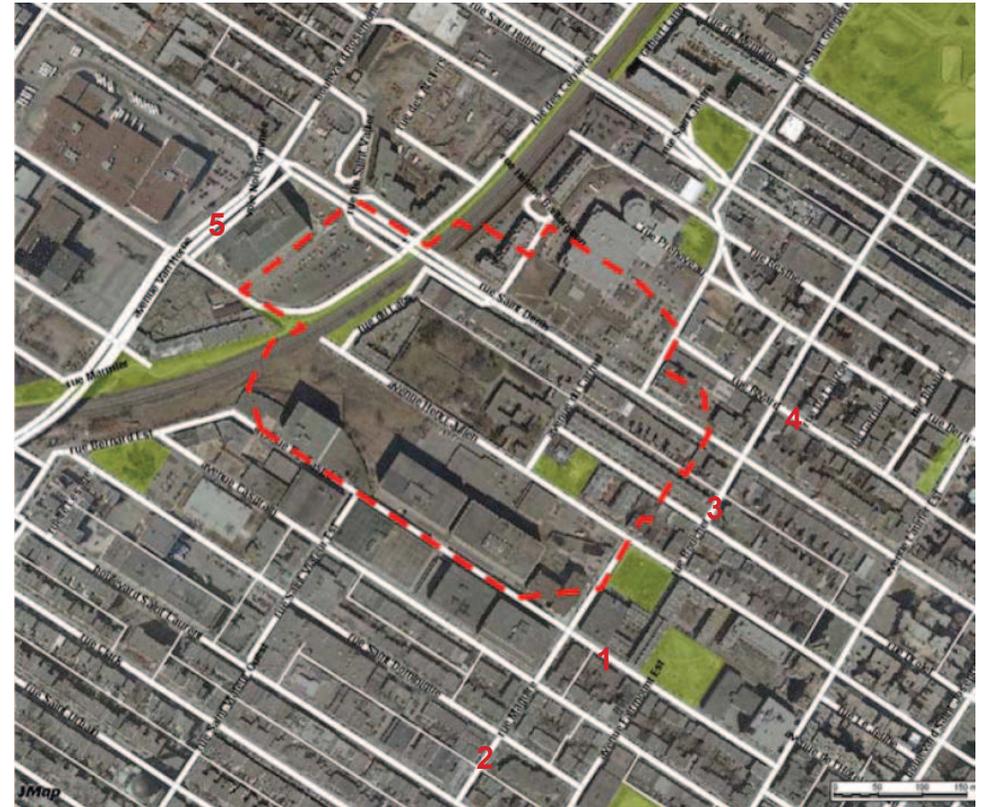
Aire de protection du monastère des Carmélites, arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont–La Petite-Patrie

DÉSIGNATION PATRIMONIALE

Plan d'urbanisme :	En partie identifiée comme secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (rue St-Denis) En partie identifiée comme secteur de valeur patrimoniale intéressante (au sud du Carmel)
Loi sur les biens culturels :	Aire de protection du monastère des Carmélites (statut provincial) Monument historique classé (ensemble composé du bâti et du terrain) (statut provincial)
Désignation patrimoniale fédérale :	Aucune



Vue à vol d'oiseau du monastère des Carmélites (Source : Bing)



L'aire de protection du monastère (source du fond de plan : Ville de Montréal, 2009)
Territoire délimité par l'avenue De Gaspé (1) à l'ouest, les rues Maguire (2) et Boucher (3) au sud, l'axe de la rue Rivard (4) à l'est, et l'avenue Van Horne (5) au nord.

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL

Aire de protection du monastère des Carmélites, arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont–La Petite-Patrie

SYNTHÈSE DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU MONASTÈRE DANS LE CONTEXTE DE SON AIRE DE PROTECTION

La vie spirituelle contemplative des moniales et l'organisation des lieux où elles vivent, établie en stricte conformité des constitutions de l'ordre des Carmélites, sont intrinsèquement reliées. Cette vocation des lieux et les éléments qui l'assurent, constructions, jardins et espaces ouverts, ont une valeur symbolique exceptionnelle dans le milieu urbain environnant qui lui reconnaît un caractère mystérieux et bienfaisant.

Au plan historique, le lieu s'impose comme un témoin précieux et remarquable d'une tradition plusieurs fois millénaire, logée au cœur d'un quartier urbain à vocation mixte (ferroviaire, industrielle, commerciale et résidentielle). Le monastère s'y démarque tant par sa singularité que par sa persistance, presque sans modification depuis sa construction, alors que le quartier connaît plusieurs vagues de développement dont les traces sont souvent encore lisibles.

Le monastère s'impose également au chapitre de la valeur paysagère qui tient d'une part, à l'ensemble construit avec ses cours et jardins, dont la morphologie, l'expression architecturale, les matériaux et la végétation, le distinguent du milieu urbain environnant - lui-même caractérisé par l'importance des contrastes qui résultent de la cohabitation de ses diverses composantes aux fonctions et gabarits variés - et d'autre part, à la forte présence du mur dont la hauteur imposante, la continuité et la solidité affirment clairement son rôle d'écran et de frontière entre l'intérieur et l'extérieur de l'enceinte.

Enfin, le monastère a acquis une valeur identitaire forte lorsque les religieuses envisagèrent un déménagement en 2004. La mobilisation pour sa sauvegarde a mis en évidence l'importance du lieu pour la population qui l'a considéré comme un bien public d'une grande richesse qui confère à la ville une profondeur historique et de sens. Également, la vie spirituelle contemplative des moniales, par les valeurs non commerciales qu'elle poursuit, converge à maints égards avec la recherche par les acteurs du milieu d'une forme de développement urbain alternatif et durable.

La protection concerne avant tout les conditions nécessaires à la vie spirituelle des moniales, dont l'intimité et le silence sont des dimensions essentielles. La clôture, dont le mur est l'expression matérielle, est requise par la Règle des Carmélites. Les moniales la respectent scrupuleusement. Il résulte que l'absence de vues vers et depuis l'intérieur de l'enceinte et la quiétude du lieu s'avèrent des caractéristiques immatérielles fondamentales associées à l'existence même de celui-ci.

ADAPTATION DE LA DÉMARCHE D'ÉNONCÉ POUR UNE AIRE DE PROTECTION

Cet énoncé s'intéresse à la relation entre un bien patrimonial et le contexte environnant correspondant à son aire de protection. Quels sont les rapports qui se sont tissés entre ces deux réalités?

Une fois campée la place du bien dans son contexte en retenant les valeurs qui lui sont associées dans le cadre de cette relation, l'exercice vise à réfléchir sur la valorisation de celle-ci dans un double sens :

- comment se pose la question de la protection dans ce cas précis? Que protéger du bien patrimonial, et de quoi?
- inversement, comment le bien patrimonial, compte tenu de sa signification et des éléments qui portent cette signification, contribue-t-il à la qualité de son aire de protection? Quels aspects du bien méritent d'être mis en valeur pour contribuer à l'intérêt du secteur?

L'énoncé identifie donc en quoi réside la richesse d'une relation et les aspects qui participent de cette qualité relationnelle.

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL

Aire de protection du monastère des Carmélites, arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont–La Petite-Patrie

CONTEXTE

Le monastère des Carmélites a une présence discrète et singulière dans la ville. La vie spirituelle contemplative de l'ordre du carmel, vieille de plusieurs millénaires et restaurée par Thérèse d'Avila, se caractérise notamment par l'implantation des monastères en milieu urbain ainsi que par la clôture, règle qui concerne le retrait des moniales de la vie civile. Cette clôture se traduit physiquement par la construction d'un mur d'enceinte qui délimite l'espace réservé aux moniales et le sépare de la cité qui l'entoure, empêchant les vues vers et depuis les environs. Le grand jardin, riche d'un aménagement symbolique hautement signifiant pour la communauté des Carmélites, est une composante essentielle de la vie spirituelle contemplative que pratique cet ordre mendiant. Lieu de retraite des moniales, il implique la protection de leur intimité et du silence qui y règne. Le secteur Saint-Viateur Est, connaît quant à lui, des transformations importantes depuis le déclin marqué dans les années 1990 de l'industrie textile qui occupait les mégastructures de l'avenue De Gaspé. Les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont – La Petite-Patrie, de concert avec la Ville et la société civile, ont entrepris la planification du redéveloppement et de la requalification de leurs territoires respectifs situés de part et d'autre de la voie ferrée du Canadien Pacifique.

CHRONOLOGIE

QUELQUES JALONS DANS LES ÉVOLUTIONS DU MONASTÈRE DES CARMÉLITES ET DE SON AIRE DE PROTECTION

9^e siècle avant Jésus-Christ : Élie, prophète inspirateur du Carmel

1298 : Approbation de l'Ordre du Carmel par Boniface VIII

1562 : Début de la Réforme entreprise par Thérèse d'Avila

1604-1609 : Pénétration de la Réforme thérésienne en France

17^e au 20^e siècle : Expansion de l'Ordre du Carmel

1870 : Construction de la ligne de chemin de fer traversant le village de Côte-Saint-Louis.

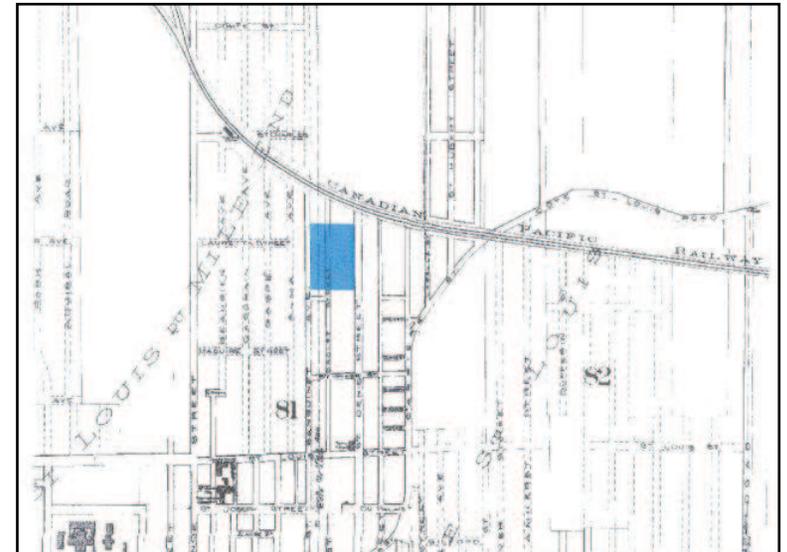
1875 : Fondation du premier monastère de Carmélites au Canada à Montréal (Hochelaga)

1880 : Exploitation de la ligne par le Canadien Pacifique

1895-1896 : Construction du monastère actuel sur la rue du Carmel

1896 : Occupation du monastère de la rue du Carmel

Période 1880 – 1914 : Développement des villages de Saint-Louis-du-Mile-End et Coteau Saint-Louis selon une vocation mixte industrielle, commerciale et résidentielle



Plan de Goad, 1890 (BANQ)

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL

Aire de protection du monastère des Carmélites, arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont–La Petite-Patrie

CHRONOLOGIE (suite)

1907 : Construction de hangars à charbon à proximité de la voie ferrée

1920 : Le quartier est presque entièrement construit

Années 1970 : Construction des bâtiments industriels de grands gabarits de 9 à 12 étages sur l'avenue De Gaspé / construction d'entrepôts sur la rue Henri-Julien, en face du Carmel / fermeture des cours de triage du CP

Années 1980 : Construction d'une coopérative d'habitation sur la rue du Laos au nord du Carmel / construction d'une garderie dans le parc du Carmel, au sud

1990 : Construction sur la rue Drolet d'un ensemble d'habitations contiguës de 3 étages

Années 1990 : déclin marqué de l'industrie textile et conséquemment de l'occupation des mégastuctures de l'avenue De Gaspé

Années 1990 jusqu'à aujourd'hui : apparition de nouveaux usages liés notamment à l'industrie du numérique, ateliers d'artistes, petites entreprises créatives...

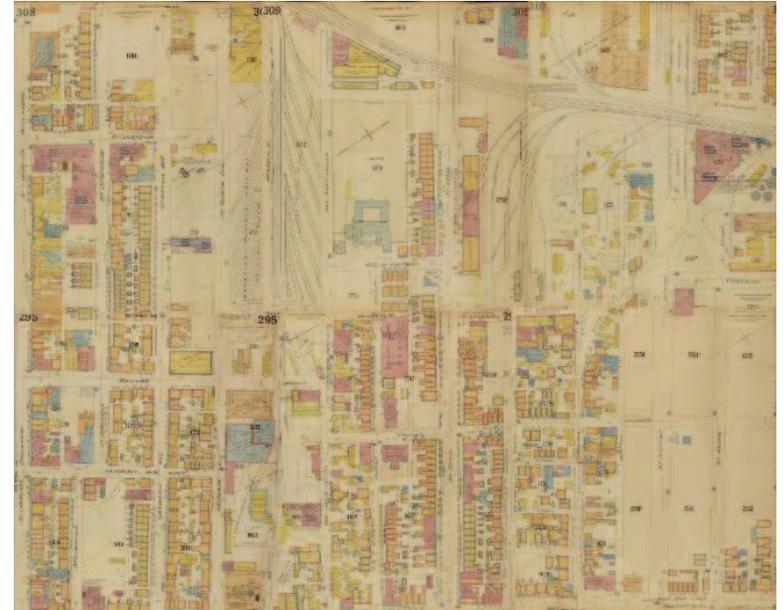
2004 - 2005 : mobilisation de la société civile locale et nationale pour la sauvegarde du monastère

2006 : Classement du monastère des Carmélites

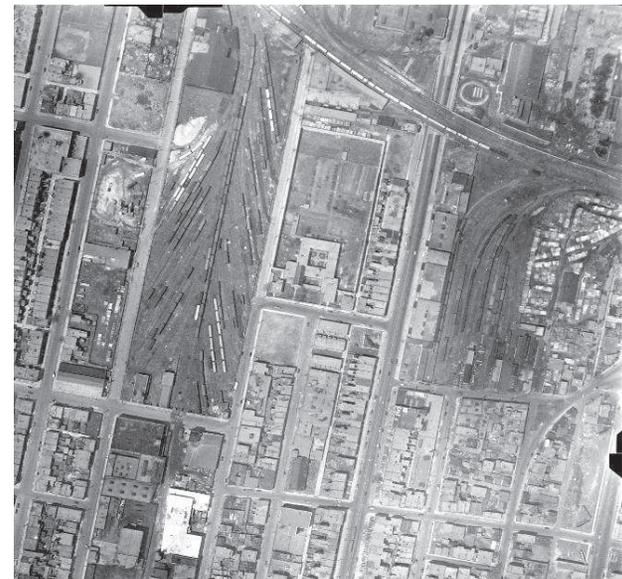
2006 à 2012 : Campagnes de restauration subventionnées du monastère touchant notamment le mur d'enceinte, la toiture, la chapelle, l'électricité et la protection incendie. Le remplacement des fenêtres (non subventionné) avait été entrepris avant 2006.

2007 : Décret de l'aire de protection du monastère des Carmélites

2009 : Le Mile End en chantier : Forum citoyen sur le développement de Saint-Viateur Est (Plateau-Mont-Royal)



Underwriter's Survey Bureau, 1939, plans assemblés (BANQ)



Photographie aérienne, 1947 (Ville de Montréal)

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL

Aire de protection du monastère des Carmélites, arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont–La Petite-Patrie

LES VALEURS

LA VALEUR SYMBOLIQUE

SYNTHÈSE : LA VALEUR SYMBOLIQUE DANS LE CONTEXTE DE L'AIRE DE PROTECTION

- La propriété dans son ensemble comme îlot de tranquillité et de silence dans la trame urbaine.
- Le mystère associé à un lieu consacré à la vie spirituelle contemplative.
- Le mur comme symbole de la séparation de la communauté des moniales de la vie civile et du choix singulier de ces femmes cloîtrées qui ont opté pour la vie spirituelle contemplative.
- Le jardin comme lieu extérieur protégé privilégié où se pratique la vie spirituelle contemplative des moniales.
- La résonance que peut avoir ce mode de vie chez ceux qui découvrent ou qui fréquentent le monastère.
- L'appréciation sensible de l'atmosphère et du rayonnement qui émanent du lieu.

LA VALEUR SYMBOLIQUE DU MONASTÈRE

- Le monastère est voué à la vie spirituelle contemplative. Jusqu'à vingt et une moniales peuvent y résider.
- L'ordre mendiant des Carmélites déchaussées prend racine dans une tradition très ancienne datant de l'Ancien Testament. La Réforme entreprise par Thérèse d'Avila, appuyé par Jean de la Croix, réaffirme l'esprit qui anime cet ordre à la mission spécifiquement spirituelle, en lui donnant une Règle que suivent toujours les moniales du Plateau.
- L'ordre mendiant s'établit en milieu urbain; il vit de sa charité et prie pour la communauté qui l'environne.
- L'oraison (forme de méditation des Carmélites) est au cœur de cette pratique spirituelle et la vie de la communauté s'organise autour de ce centre.
- La clôture est une dimension essentielle de la Règle des Carmélites. Le mur qui ceinture la propriété du monastère en est le symbole et l'expression matérielle. La Règle veut qu'il preserve les moniales des vues vers et depuis l'extérieur. Protégeant leur intimité, il est une condition qui favorise le silence dans lequel Dieu se rend présent à elles.

LES ÉLÉMENTS ASSOCIÉS À LA VALEUR SYMBOLIQUE DANS LE CONTEXTE DE L'AIRE DE PROTECTION

- Le monastère comme ensemble construit et paysager dédié à la vie spirituelle contemplative.
- La tranquillité et le silence qui émanent du lieu.
- Le jardin comme lieu privilégié de vie spirituelle et de retraite des moniales.
- Le mur comme protection de cette intimité et de cette tranquillité essentielles à la vie contemplative des Carmélites.

TELLE QUE PERÇUE DANS L'AIRE DE PROTECTION

- Le monastère se caractérise par sa présence discrète et tranquille.
- Il s'en dégage pour ceux qui l'approchent avec une certaine sensibilité une atmosphère de mystère, d'étrangeté et de paix. Certains parleront d'un rayonnement.
- Le lieu impose le respect. En témoigne de manière significative l'absence de graffitis qui sont par ailleurs fréquents dans le secteur.
- La vocation spirituelle des moniales, si singulière de nos jours, est en elle-même un objet de questionnement dans le contexte de la laïcité de la société québécoise actuelle.

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL

Aire de protection du monastère des Carmélites, arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont–La Petite-Patrie

LES VALEURS

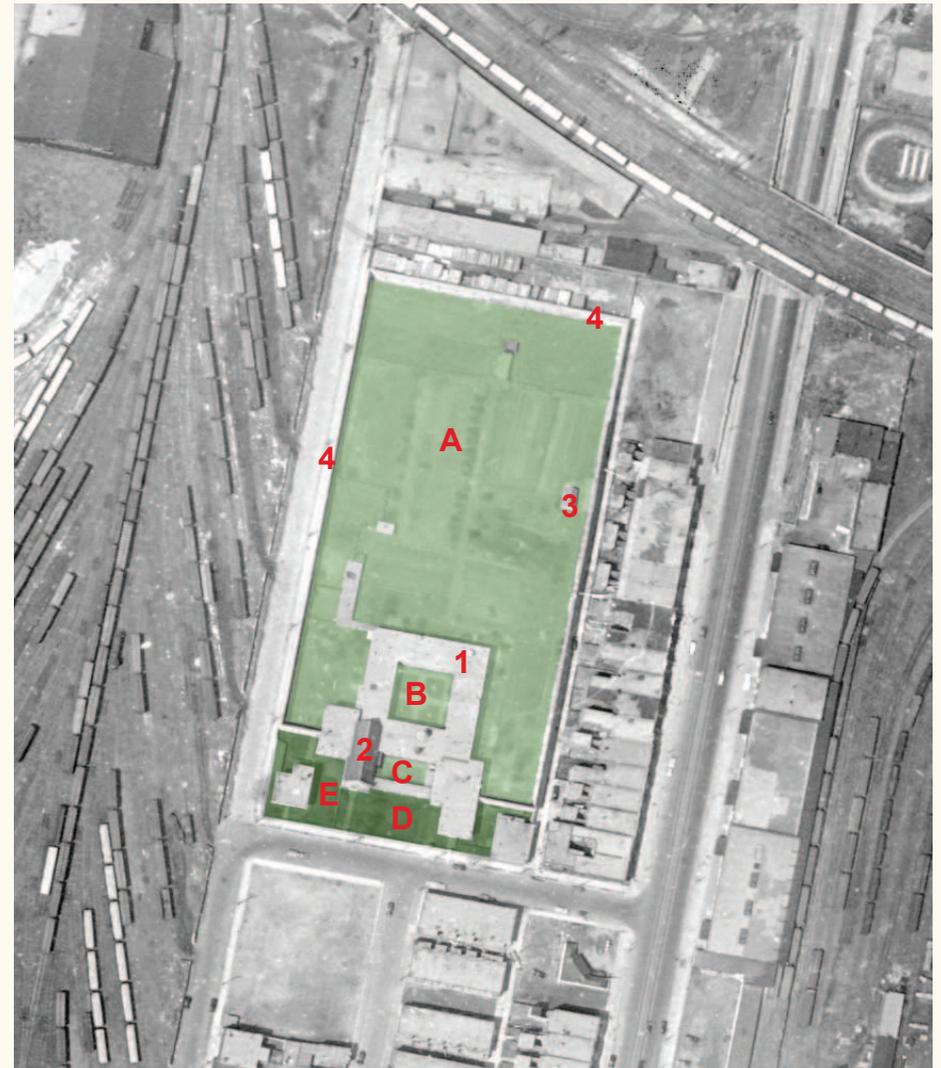
LA VALEUR SYMBOLIQUE DU MONASTÈRE (suite)

- Le vaste jardin, qui occupe la majeure partie de la propriété, comporte un ensemble d'éléments symboliques : construits, les quatre ermitages dans lesquels les moniales se retirent régulièrement, retrouvant les conditions initiales de la vie érémitique qui sont l'essence de l'ordre, et paysagers (grotte de Lourdes, Mont Carmel, statues, sentiers, plantations) qui composent un paysage hautement signifiant. Autrefois, les moniales cultivaient la terre; aujourd'hui, cette pratique est abandonnée.
- Le jardin est une composante cruciale de la propriété, non seulement du point de vue de l'organisation des lieux qui respecte les plans qui régissent les monastères chrétiens depuis le Moyen-âge, mais surtout du point de vue de la pratique des moniales qui requiert intimité et silence.
- Le jardin a une fonction spirituelle importante; il est mystique. Symbolisant la virginité de Marie, il est le lieu où la méditation religieuse est assimilée à la fertilisation de l'être humain par le message des Écritures.



Le mur du monastère depuis la ruelle côté est

TELLE QUE PERÇUE DANS L'AIRE DE PROTECTION (suite)



Le cloître (1), la chapelle (2), un ermitage (3), le mur (4)

Le grand jardin (A), le préau (B), la cour conventuelle (C), le jardin d'accueil (D), les jardins du chapelain (E)

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL

Aire de protection du monastère des Carmélites, arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont–La Petite-Patrie

LES VALEURS

LA VALEUR HISTORIQUE

SYNTHÈSE : LA VALEUR HISTORIQUE DANS LE CONTEXTE DE L'AIRE DE PROTECTION

- Le lieu comme témoin précieux et exceptionnel dans l'histoire du quartier tant par sa singularité que par sa persistance presque sans modification.
- Le maintien de l'intégrité et de la pérennité du lieu dans un contexte urbain en profonde mutation.
- La vocation de lieu voué à la vie spirituelle contemplative comme témoin non seulement historique mais également d'une tradition ancienne toujours vivante.

LA VALEUR HISTORIQUE DU MONASTÈRE

- L'implantation en milieu urbain est une exigence essentielle des ordres mendiants dont fait partie l'Ordre des Carmélites déchaussées, réformé par Thérèse d'Avila en 1562.
- La vie spirituelle des Carmélites demeure inchangée depuis la Réforme de Thérèse d'Avila.
- La communauté dont Mgr Bourget a ardemment souhaité l'implantation dans son diocèse, arrive au Québec en 1875. Elle quitte le premier monastère qu'elle occupe sur la rue Notre-Dame où la clôture n'est pas strictement respectée pour s'établir en toute conformité des constitutions de l'ordre, en 1896 dans un quartier urbain mixte en plein essor.
- Le monastère des Carmélites accueille des femmes qui se vouent exclusivement à la vie spirituelle contemplative, distinguant cette communauté religieuse des autres qui participent souvent activement à la vie de la collectivité notamment dans les domaines hospitalier ou de l'enseignement.

LES ÉLÉMENTS ASSOCIÉS À LA VALEUR HISTORIQUE DANS LE CONTEXTE DE L'AIRE DE PROTECTION

- La propriété du monastère des Carmélites que la société assimile à un lieu public.
- Une communauté composée de femmes qui se donnent à la vie spirituelle contemplative.
- La lutte ayant mené au maintien de l'intégrité de la propriété.
- Le monastère, ses cours et jardins, son mur d'enceinte construit dans le respect des constitutions des Carmélites, demeurés pratiquement inchangés depuis la construction d'origine en 1895-1896.
- L'expression architecturale et les matériaux employés, témoignant de l'ancienneté et de la pérennité de la fonction qui occupe la propriété.

TELLE QUE PERÇUE DANS L'AIRE DE PROTECTION

- L'aire de protection recouvre des parties des anciens villages de Saint-Louis-du-Mile-End et de Coteau Saint-Louis. La voie ferrée du CP précède l'arrivée des Carmélites. Elle favorisera un développement mixte où les terrains sont affectés à des fins ferroviaire, industrielle, commerciale et résidentielle.
- Depuis le déclin de l'industrie du textile dans les années 1990, le secteur est un milieu urbain en transformation.
- À compter de 2005, les acteurs municipaux et la société civile sont engagés dans la recherche d'un nouveau sens à donner aux lieux pour refonder l'évolution du secteur, mettant en valeur les diverses traces de son histoire et tirant parti du potentiel qu'il recèle.
- L'annonce en 2004 du départ envisagé des Carmélites et de la construction possible d'un projet résidentiel qui densifie la propriété soulève une vague de résistance à la privatisation éventuelle du lieu. La mobilisation du milieu mène au classement du monastère en 2006 et au décret de l'aire de protection en 2007.
- Cette lutte a valeur de symbole. Elle converge avec l'existence au sein de la société civile d'une sensibilité croissante à la dimension patrimoniale et au sens des lieux, qui se manifeste notamment dans les attentes exprimées à l'égard de l'aménagement et du développement du secteur.

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL

Aire de protection du monastère des Carmélites, arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont–La Petite-Patrie

LES VALEURS

LA VALEUR HISTORIQUE DU MONASTÈRE (suite)

TELLE QUE PERÇUE DANS L'AIRE DE PROTECTION (suite)



Extrait d'une lettre pour la sauvegarde du monastère publiée dans le journal Le Devoir

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL

Aire de protection du monastère des Carmélites, arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont–La Petite-Patrie

LES VALEURS

LA VALEUR PAYSAGÈRE

SYNTHÈSE : LA VALEUR PAYSAGÈRE DANS LE CONTEXTE DE L'AIRE DE PROTECTION

- Le langage architectural exprimant la vocation religieuse du lieu.
- La façade s'ouvrant sur la rue du Carmel, espace de contact entre la vie du monastère et la vie de la cité.
- La continuité verte de part et d'autre du mur, la pollinisation de la friche par les végétaux du jardin des Carmélites.
- Le mur, élément marquant dans un paysage fortement contrasté.



Perspective dans l'axe de la rue Drolet

LES ÉLÉMENTS ASSOCIÉS À LA VALEUR PAYSAGÈRE DANS LE CONTEXTE DE L'AIRE DE PROTECTION

- L'ensemble construit avec ses cours et jardins, témoin d'une organisation ancestrale, dont la morphologie et l'expression architecturale contrastent avec le milieu urbain environnant, lui-même fortement marqué par l'importance des contrastes qui résultent de la cohabitation des diverses composantes très diverses du secteur.
- Le mur comme frontière exprimant la nette séparation des activités qui se déroulent de part et d'autre.
- La hauteur du mur qui s'élève jusqu'à 7,5 mètres par endroits, sa solidité (moellons) et sa continuité expriment clairement sa fonction d'écran et d'obstacle infranchissable.
- Les végétaux, dont plusieurs spécimens matures, qui créent un îlot de verdure et de fraîcheur dans ce quartier urbain presque entièrement construit.
- Le projet du « Champ des Possibles » (1) comme lieu d'expérimentation d'une vision écologiste, créative et respectueuse des traces laissées par les occupations antérieures.
- Le paysage sonore associé au monastère : le silence, le son des cloches et le chant des oiseaux...

(1) Le sous comité du « Champ des Possibles » compte plus de trente participants (ainsi que de nombreux sympathisants) habitant le Mile end pour la plupart; ils viennent d'horizons variés et on compte parmi eux des biologistes, urbanistes, artistes, architectes, paysagistes, scientifiques, journalistes, photographes, designers. L'annonce de la re-qualification du secteur par la municipalité leur a offert l'opportunité de formaliser, autour d'un projet commun, des concepts pour cet espace vert basés sur ceux déjà en œuvre dans le champ depuis plusieurs années et les conclusions du forum citoyen du 26 avril 2009.

Le Champ des Possibles, est délimité par la rue Henri-Julien (entre du Carmel et de Laos), l'avenue De Gaspé (entre Bernard et Maguire) et le chemin de fer longeant la rue des Carrières.

Le sous comité du Champ des Possibles a dressé un cahier des charges citoyen qu'ils désirent voir respecté au cours du processus de réaménagement de cet espace vert. Pour chacun des points mentionnés, ils proposent des idées précises et facilement applicables. Ce sont des projets qui ont déjà fait leur preuve dans des exemples similaires ailleurs au Québec, Canada ou à l'étranger.

(Présentation du projet élaboré par le sous comité du 'Champ des Possibles' (SCCP: créé le 26 juin 2009. Tel : 514 274 5274. www.lechampdespossibles.tumblr.com))

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL

Aire de protection du monastère des Carmélites, arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont–La Petite-Patrie

LES VALEURS

LA VALEUR PAYSAGÈRE DU MONASTÈRE

- Le Monastère comme ensemble de constructions et d'espaces libres dont la vocation religieuse est clairement exprimée.
- La qualité architecturale de l'ensemble conçu par l'architecte Alfred Préfontaine et la sobriété de son expression architecturale voulue par ses fondatrices.
- La forte présence du mur dans la ville qui délimite la propriété et la sépare du milieu environnant.
- Le jardin que l'on devine derrière le mur, espace vert au cœur d'un milieu urbain dense, source de pollens qui essaient dans le quartier et dans l'ancienne cour de triage voisine
- Le jardin comme îlot de fraîcheur, dont on perçoit la cime des arbres
- Le paysage sonore associé au monastère : le silence, le son des cloches, le chant des oiseaux...



Le mur du monastère le long de l'avenue Henri-Julien

TELLE QUE PERÇUE DANS L'AIRE DE PROTECTION

- L'importance des contrastes qui résultent de la cohabitation des diverses composantes du secteur : mégastructures, friche de l'ancienne cour de triage, industries et entrepôt de faible hauteur, trame urbaine résidentielle montréalaise typique de deux à trois étages et nouvelles constructions résidentielles de gabarits plus importants, le paysage ferroviaire...
- Les valeurs écologiste et de développement durable qui sous-tendent les interventions sur le domaine public, priorisant les piétons et les cyclistes et minimisant la minéralisation des surfaces.
- Le projet d'espace vert alternatif écologiste et créatif du « Champ des Possibles », porté par un groupe d'acteurs du milieu.



Le « champ des Possibles » vu depuis un des bâtiments de grand gabarit

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL

Aire de protection du monastère des Carmélites, arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont–La Petite-Patrie

LES VALEURS

LA VALEUR SOCIALE IDENTITAIRE

SYNTHÈSE : LA VALEUR SOCIALE IDENTITAIRE DANS LE CONTEXTE DE L'AIRE DE PROTECTION

- Le monastère comme élément distinctif auquel la population est attachée.
- Le monastère comme porteur de valeurs non commerciales qui inspirent la recherche d'un développement urbain alternatif et durable.

LA VALEUR SOCIALE IDENTITAIRE DU MONASTÈRE

- Le monastère, qui par sa persistance et sa solidité, donne un ancrage et une personnalité propre au quartier qui l'environne.
- Une communauté religieuse exceptionnelle, inscrite dans la durée et vouée à la vie spirituelle contemplative.
- Une tradition vivante, discrète, féminine, perçue comme bienfaitrice pour la société environnante.

LES ÉLÉMENTS ASSOCIÉS À LA VALEUR SOCIALE IDENTITAIRE DANS LE CONTEXTE DE L'AIRE DE PROTECTION

- Le monastère comme élément conférant une personnalité distincte au secteur et lui donnant une profondeur historique et de sens.

TELLE QUE PERÇUE DANS L'AIRE DE PROTECTION

- L'identification du quartier à la profondeur de sens qu'apporte la présence du Carmel.
- L'attachement au lieu dont témoigne la mobilisation élargie de la société civile. Le départ envisagé par les Carmélites et le projet de redéveloppement du lieu ont été des catalyseurs d'une prise de conscience civique. Le monastère devient symbole d'une activité spirituelle, non « mercantile », qui fait contrepoids à la spéculation perçue comme caractéristique du développement urbain.
- Le monastère et les valeurs qu'il recèle sont en résonance avec plusieurs des visées des acteurs du milieu qui sont porteurs d'un projet urbain alternatif : développement durable, écologiste, respect du patrimoine et des traces des occupations antérieures...

Présentation du projet élaboré par le sous comité du 'Champ des Possibles'

(SCCP: créé le 26 juin 2009. Tel: 514 274 5274. www.lechampdespossibles.tumblr.com)

Le sous comité du Champ des Possibles a dressé un cahier des charges citoyen qu'ils désirent voir respecté au cours du processus de réaménagement de cet espace vert. Pour chacun des points mentionnés, ils proposent des idées précises et facilement applicables. Ce sont des projets qui ont déjà fait leur preuve dans des exemples similaires ailleurs au Québec, Canada ou à l'étranger.

Voici les sept priorités:

I- Protection du caractère patrimonial

II- Protection de la biodiversité

III- Promotion des pratiques artistiques

IV- Aménagement récréatif

V- Promotion des pratiques pédagogiques

VI- Développement de la dimension scientifique et environnementale

VII- Soutien au processus participatif

Extrait du document synthèse 7 piliers (Champ des Possibles)

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL

Aire de protection du monastère des Carmélites, arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont–La Petite-Patrie

BIBLIOGRAPHIE

A) Recherche documentaire préalable à l'évaluation de l'intérêt patrimonial, Division de l'expertise en patrimoine et de la toponymie, juin 2012, établie à partir des documents suivants :

1. Étude du potentiel socio-économique des terrains situés le long de la voie ferrée (partie nord de la CDEC Centre-Sud / Plateau-Mont-Royal) Document de synthèse, Arnaud Alriq en collaboration avec Marise Guindon et Philippe Beaudoin, septembre 2001
2. Étude pour le développement de l'îlot Bernard – Maguire – De Gaspé – Henri- Julien, Groupe conseil ACA, Schème, pour l'arrondissement Plateau-Mont-Royal, 18 novembre 2003 (CD)
3. Le Monastère des Carmélites, inventaire et évaluation de la condition des arbres présents sur le site, Luc Nadeau, ingénieur forestier experts-conseils, 30 avril 2004
4. Le Monastère des Carmélites, Étude patrimoniale, Jean-Claude Marsan et Caroline Tanguay, Montréal, juin 2004
5. Le Monastère des Carmélites, projet, Groupe Cardinal Hardy, Prevel, 9 septembre 2004, révision 26 octobre 2004
6. Étude de caractérisation du secteur Maguire, Atelier Braq, pour l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, 18 février 2005
7. Appel de propositions, Site du Carmel, Coalition Carmel, CDEC, arrondissement Le Plateau, Rayside Architectes, 21 février 2005
8. Cartable – Projet Saint-Viateur Est (Études réalisées dans le cadre du projet)
 - Documents généraux :
 - photo aérienne
 - liste des décisions des instances CA et CE
 - historique du projet
 - plan de lecture des lieux, Vlan Paysage (2008)
 - présentation de l'arrondissement sur l'état d'avancement du projet (2008)
 - document d'orientation de l'arrondissement (2006)
 - 8.1. Étude Atelier Braq (2010)
 - 8.2. Rapport du Comité du Champ des possibles (2009)
 - 8.3. Étude INRS Urbanisation, culture et société (2007)
 - 8.4. Étude Raymond, Chabot, Grant, Thornton (2007)
 - 8.5. Étude Atelier Braq (2005)
9. Énoncé de valeur du Monastère des Carmélites (Répertoire du patrimoine culturel du Québec)
10. Le Carmel de Montréal, Évaluation patrimoniale du Monastère, Hélène Bourque, MCCCCF, 31 mars 2005
11. Carmel de Montréal, Évaluation patrimoniale des jardins, Chantal Prud'Homme, MCCCCF, 31 mars 2005
12. Énoncé d'intérêt patrimonial du secteur Bellechasse (arrondissement de Rosemont- La Petite-Patrie), Ville de Montréal, Direction de la culture et du patrimoine, novembre 2008

B) Documents additionnels suivants :

13. Le jardin du Carmel de Montréal, étude patrimoniale, Jean-Paul Simard, hiver 2005
14. Présentation du projet élaboré par le sous-comité du « Champ des Possibles » (SCCP créé le 26 juin 2009)
14. Un lieu de calme et de paix au cœur de la tourmente, le débat patrimonial autour de la sauvegarde du Carmel de Montréal (2003-2007), Martin Drouin, Architecture Canada, vol. 34, n°2, p. 45-60

Sites Internet consultés :

Site du Carmel de Montréal

www.lecarmel.org

Répertoire du patrimoine culturel du Québec

www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/RPCQ

Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal

<http://patrimoine.ville.montreal.qc.ca/inventaire>

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL

Aire de protection du monastère des Carmélites, arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont–La Petite-Patrie

GROUPE DE TRAVAIL

Raphaëlle Aubin, coordonnatrice, Pied Carré

Benoit Delage, président, Les Amis du Champ des Possibles

Gilles Galipeau, conseiller en aménagement, Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Élaine Gauthier, conseillère en aménagement, Ville de Montréal, Direction de la culture et du patrimoine, Division de l'expertise en patrimoine et de la toponymie

Chantal Gris , architecte, Minist re de la Culture, des Communications et de la Condition f minine,   titre d'observatrice

Jos e Laplace, M moire du Mile End

Francine Laram e, Directrice immobili re, Allied Properties

St phane Morin, conseiller en planification, Ville de Montr al, arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

Jean-Fran ois Morin, conseiller en am nagement, Ville de Montr al, arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

Jennifer Ouellet, conseillère en am nagement, Ville de Montr al, Direction de la culture et du patrimoine, Division de l'expertise en patrimoine et de la toponymie

Jean-Paul Simard, M moire du Mile End

Michelle Tremblay, directrice   la gestion des transactions, Allied Properties

R DACTRICE

 laine Gauthier, conseillère en am nagement, Ville de Montr al, Direction de la culture et du patrimoine, Division de l'expertise en patrimoine et de la toponymie

D MARCHE

Cet  nonc  r pond   une demande faite par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal   la Division de l'expertise en patrimoine et de la toponymie de la Direction de la culture et du patrimoine pour l' valuation de l'int r t patrimonial de l'aire de protection du monast re des Carm lites, en collaboration avec cet arrondissement et celui de Rosemont – La Petite-Patrie.

Il se base sur la consultation d'une documentation sur le site, sur les expertises et exp riences des participants au groupe de travail et sur une s rie d'observations et de constats d coulant de la visite des lieux effectu e le 27 ao t 2012.